

# ACTION URGENTE

## MEXIQUE. UNE COMMUNAUTÉ DÉPLACÉE À CAUSE DU CLIMAT A BESOIN D'ÊTRE RÉINSTALLÉE D'URGENCE

84 membres de la communauté d'« El Bosque », dans le sud du Mexique, ont été évacués vers le village de Frontera (à 12 kms d'El Bosque) le 1<sup>er</sup> novembre, en raison de la montée du niveau des eaux et des effets dévastateurs de la crise climatique. En avril 2023, les autorités avaient promis de les réinstaller face aux terribles impacts de la montée du niveau de l'océan, qui les menace depuis 2019. Malgré la destruction répétée de maisons et d'infrastructures essentielles, la réinstallation n'est pas encore devenue réalité. L'État mexicain doit garantir les droits humains des habitant-e-s d'El Bosque face à l'urgence humanitaire actuelle et fournir sans attendre une solution de relogement participative et équitable.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Andrés Manuel López Obrador**  
**Président du Mexique**

Plaza De La Constitución S/N Palacio Nacional,  
Centro, Cuauhtémoc, Ciudad de México,  
México, C.P. 06067, Mexique

Courriel : [atencionciudadana@segob.gob.mx](mailto:atencionciudadana@segob.gob.mx) / [alejandro.esquer@presidencia.gob.mx](mailto:alejandro.esquer@presidencia.gob.mx)

Tw: @lopezobrador

Monsieur le Président,

*Je suis profondément préoccupé-e par la situation désastreuse dans laquelle se trouvent **84 habitant-e-s d'El Bosque, à Tabasco**, en raison de l'élévation du niveau des océans qu'intensifie la crise climatique. Le 1<sup>er</sup> novembre, ils ont été évacués du fait d'un raz-de-marée causé par le front froid n° 8 (Frente Frío 8). Actuellement, 69 personnes se trouvent dans un abri temporaire dans le village de « Frontera » (à 12 km d'El Bosque) et les autres sont retournées dans leur communauté ou ont déménagé dans d'autres villages. Cette situation est d'autant plus critique que votre gouvernement avait promis, en avril 2023, de les reloger d'urgence en toute sécurité.*

*Comme vous le savez, la communauté a signalé des pertes et des dommages importants, notamment la destruction d'abris temporaires et de 13 maisons (en plus des 50 maisons déjà détruites à cause de la montée du niveau des eaux), la perte d'infrastructures et l'infiltration alarmante d'eau de mer dans les puits d'eau.*

***Nous demandons instamment à votre gouvernement d'accélérer le processus de réinstallation de la communauté d'El Bosque, en veillant à ce qu'il soit participatif et juste, et garantisse toujours les droits fondamentaux des personnes concernées. Nous le prions également de prendre des mesures afin de prévenir, réduire et atténuer les risques, les pertes et les dommages causés par le changement climatique, notamment des mesures d'atténuation et d'adaptation solides fondées sur les droits humains.***

*Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma haute considération.*

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

El Bosque est une communauté de pêcheurs dans l'État de Tabasco, dans le sud du Mexique, touchée par la montée du niveau des océans et l'érosion des côtes qu'aggrave la crise climatique. Depuis 2019, du fait des raz-de-marée et des phénomènes météorologiques extrêmes, la côte d'El Bosque a perdu 200 mètres, ce qui se traduit par la destruction d'habitations et d'infrastructures. En avril 2023, la communauté d'El Bosque a entamé des négociations avec le ministère du Développement agricole, territorial et urbain (*Secretaría de Desarrollo Agrario, Territorial y Urbano*, SEDATU) et la Commission nationale mexicaine du logement (*Comisión Nacional de Vivienda en México*) en vue d'être relogée. Cependant, cette procédure n'a pas progressé, laissant la communauté exposée à de nouveaux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les pluies torrentielles du front froid n° 8 le 1<sup>er</sup> novembre.

Amnesty International a reçu des informations au sujet de la crise humanitaire que connaissent près de 64 familles d'El Bosque. Avant les événements du 1<sup>er</sup> novembre, la communauté avait déjà perdu plus de 50 habitations à cause de l'élévation du niveau de la mer, obligeant les habitant-e-s à vivre dans des abris temporaires au sein de la communauté ou à partir. De plus, avant le 1<sup>er</sup> novembre, la communauté a signalé que les puits d'eau d'El Bosque étaient déjà infiltrés par l'eau de mer, que les services de santé n'étaient ni constants ni adéquats, que la fourniture service d'électricité était intermittente et qu'en raison de la destruction des écoles, les enfants étaient contraints de suivre des cours dans une infrastructure inadaptée pour garantir leur droit à l'éducation. Après cette date, leur situation n'a fait que s'aggraver.

En vertu du droit international relatif aux droits humains, l'État mexicain doit adopter des mesures en vue de [protéger, prévenir et réduire les risques, les pertes et les préjudices causés par les effets prévisibles et imprévisibles du changement climatique](#). Le développement de mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces pourrait réduire le nombre de personnes obligées de se déplacer à cause des effets du changement climatique et prévenir l'aggravation des pertes et préjudices générés par l'urgence climatique. Hélas, [le gouvernement mexicain choisit de continuer d'augmenter sa production pétrolière](#), au lieu d'élaborer des engagements solides en faveur d'une transition énergétique juste afin de respecter les engagements souscrits dans le cadre de l'Accord de Paris. La situation à El Bosque, et à [Acapulco, dans l'État de Guerrero](#), ville qui a subi le 25 octobre les impacts de l'ouragan Otis, la plus grosse tempête ayant jamais frappé la côte pacifique du Mexique, montre l'incapacité du gouvernement à protéger les populations les plus marginalisées qui paient le prix fort de la crise climatique.

L'État mexicain est également tenu de veiller à ce que les réinstallations permanentes prévues soient une mesure de dernier recours et, dans des cas comme celui d'El Bosque à Tabasco, où un tel déplacement interne est imminent, de respecter le cadre des obligations internationales en matière de déplacement interne, selon lequel [il faut trouver une solution durable pour les personnes déplacées](#). Cette solution durable doit garantir qu'elles pourront jouir, sans discrimination, de tous leurs droits fondamentaux, y compris la sécurité, un niveau de vie adéquat, y compris l'accès à la nourriture, à l'eau, à un logement décent, un emploi et une éducation élémentaire, l'accès au travail et aux moyens de subsistance, et l'accès à des mécanismes efficaces pour la restitution du logement, des terres et des biens des personnes déplacées, ou une indemnisation adéquate.

**LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** Espagnol.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 7 janvier 2024

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER :** Communauté d'El Bosque (ils)